



Rapport financier semestriel de l'exercice 2016 – 2017

(Période du 1^{er} avril 2016 au 30 septembre 2016)

Conseil d'administration du 30 janvier 2017

Société anonyme au capital de 22 100 378 Euros
Siège social : 208 Boulevard de Plombières – 13581 Marseille Cedex 20
351 980 925 RCS Marseille.

Sommaire

I	Déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel	3
II	Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2016	4
II.1	Présentation générale	4
II.2	Chiffre d'affaires consolidé.....	4
II.3	Résultats consolidés.....	5
II.4	Bilan consolidé	7
II.5	Flux de trésorerie consolidés.....	9
II.6	Perspectives	9
III	Comptes consolidés intermédiaires et notes annexes	11
III.1	Compte de résultat consolidé	11
III.2	Etat du résultat global total	12
III.3	Bilan consolidé	13
III.4	Tableau consolidé des flux de trésorerie	14
III.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	15
III.6	Notes annexes aux états consolidés intermédiaires	16
IV	Rapport des Commissaires aux comptes	35

I Déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé figurant au chapitre 3 du présent rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation du Groupe Avenir Telecom.

J'atteste également qu'à ma connaissance le rapport semestriel d'activité figurant au chapitre 2 du présent rapport financier semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2016 – 2017 et leur incidence sur les comptes consolidés résumés, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Le 30 janvier 2017

Jean-Daniel Beurnier – Président du Conseil d'Administration et Directeur général

II Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2016

II.1 Présentation générale

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (« la Société » ou « le Groupe ») sont un acteur de référence dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile.

La Société intervient en France et à l'étranger comme société :

- de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ;
- de commercialisation de contrats de service,
- de commercialisation d'accessoires de téléphonie, d'objets connectés et de mobiles alternatifs.

Sur chacun des marchés où elle est présente, la Société peut être agréée par un ou plusieurs opérateurs et travaille notamment avec les principaux leaders européens du secteur.

La Société organise sa distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, à travers l'enseigne Internity. Avenir Telecom effectue également de la distribution professionnelle auprès de clients de la Grande Distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés.

La date de clôture comptable a été décidée principalement en raison de la saisonnalité de l'activité afin de mieux la répartir au sein des semestres comptables. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice, le Groupe Avenir Telecom met actuellement en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles alternatifs YEZZ et mobiles durcis Energizer Hard Case ;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) et OXO (produits fashion créés en France) ;
- objets connectés BeeWi et toute sa gamme SmartHome.

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un désengagement progressif de l'exploitation en propre des points de vente en France et à l'international (128 magasins exploités à fin mars 2016 contre 303 à fin mars 2015) et une forte contraction de l'activité de vente de services (notamment les abonnements pour le compte des opérateurs).

Malgré les différentes actions mises en place pour améliorer la rentabilité de son réseau Internity en France, Avenir Telecom n'a pas réussi à compenser les pertes occasionnées par la reconfiguration du marché. Après avoir travaillé pendant plusieurs mois sur différentes options de réorganisation de son parc résiduel, le Groupe a décidé de procéder à un désengagement total dans les plus brefs délais afin de limiter l'impact négatif sur sa situation financière. Les conséquences comptables en ont été appréhendées dans les notes 4 et 8.

Du fait de la difficulté de la mise en œuvre du plan de redéploiement stratégique, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel a été contrainte au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement en date du 28 décembre 2015. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui avait été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017.

Le 1er mars 2016 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 255 postes à supprimer. Une provision de 4 947 milliers d'euros a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, au titre des indemnités de préavis et des indemnités de départ. Les premiers départs ont eu lieu sur avril 2016, la provision été consommée à hauteur de 2 495 milliers d'euros sur la période.

Depuis le 30 septembre 2015, le ratio R2 - Dette nette / Capitaux propres n'est pas été atteint, ce qui donnait jusqu'à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, la possibilité aux banques de demander le remboursement anticipé du capital restant dû soit 33 620 milliers d'euros, qui est désormais gelé dans le passif judiciaire de la Société, les emprunts ont donc été reclassés en courant.

II.2 Chiffre d'affaires consolidé

Dans un environnement difficile en Europe, le chiffre d'affaires semestriel consolidé de la période close au 30 septembre 2016 s'élève à 25,9 millions d'euros, en retrait de 50,9 % par rapport au semestre clos le 30 septembre 2015. La baisse du chiffre d'affaires a affecté les deux segments de distribution.

Le Groupe réalise 54,9 % de son chiffre d'affaires à l'international et est désormais présent dans 40 pays.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2016	30 septembre 2015	Var. %
Chiffre d'affaires	25,9	52,8	-50,9 %
Marge brute*	7,5	18,5	-59,5 %
▪ <i>En % du CA</i>	▪ 29,0 %	▪ 35,0 %	▪
<i>*Après prise en compte de la variation nette des dépréciations sur actifs courants et autres éléments non récurrents</i>			

Le chiffre d'affaires consolidé du semestre clos le 30 septembre 2016 enregistre près de 50,9 % de baisse par rapport au premier semestre de l'exercice précédent. Cette baisse d'activité, plus particulièrement marquée en France et en Espagne, est principalement liée au changement de stratégie visant à restructurer le parc de magasins entraînant ainsi une baisse d'activité pour le compte des opérateurs. Au 30 septembre 2016, le parc de magasins comptait 124 points de vente contre 234 au 30 septembre 2015.

La marge brute est en baisse de 59,5 % à 7,5 millions d'euros en raison de la moins forte activité pour le compte des opérateurs et des marges plus faibles sur la vente de mobiles.

II.3 Résultats consolidés

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2016	30 septembre 2015
		(6 mois)	(6 mois)
Chiffre d'affaires		25 912	52 845
Coût des services et produits vendus		(18 387)	(34 335)
Marge brute		7 525	18 510
Taux de marge brute		29,0%	35,0%
Frais de transport et de logistique		(1 698)	(2 791)
Coûts des réseaux de distribution directe		(2 256)	(10 857)
Autres charges commerciales		(1 300)	(3 533)
Charges administratives		(4 769)	(7 253)
Autres produits et charges, nets		218	242
Dépréciation des actifs non courants	(4),(9)	-	(5 604)
Résultat opérationnel		(2 280)	(11 286)
Produits financiers	(19)	124	100
Charges financières	(19)	(41)	(656)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat		(2 197)	(11 842)
Impôts sur le résultat	(20)	(50)	(218)
Résultat net des activités poursuivies		(2 247)	(12 060)
Résultat net après impôts des activités abandonnées	(21)	(23)	1
Résultat net		(2 270)	(12 059)
Résultat net revenant			
- Aux actionnaires de la Société		(2 270)	(12 059)
- Aux intérêts minoritaires		-	-
Nombre moyen d'actions en circulation			
- de base		109 701 888	109 701 888
- dilué		109 701 888	109 701 888
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la Société (en euros)			
Résultat net par action des activités poursuivies		(0,020)	(0,110)
Résultat net par action des activités abandonnées		(0,000)	0,000
Résultat net par action de l'ensemble consolidé		(0,021)	(0,110)
Résultat net par action dilué des activités poursuivies		(0,020)	(0,110)
Résultat net par action dilué des activités abandonnées		(0,000)	0,000
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé		(0,021)	(0,110)

La marge brute consolidée s'élève à 7,5 millions d'euros au premier semestre 2016 - 2017, en baisse de 59,5% par rapport au premier semestre 2015 - 2016. Le taux de marge brute diminue de 6 points pour s'établir à 29% du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel consolidé s'établit en perte à -2,3 millions d'euros au premier semestre 2016 - 2017 contre une perte de 11,3 millions d'euros sur le premier semestre de l'exercice précédent.

Les effectifs du Groupe ont baissé de 36% au premier semestre 2016 - 2017 et sont passés de 1 035 personnes au 30 septembre 2015 à 549 personnes au 30 septembre 2016 (857 personnes au 31 mars 2016).

La charge d'impôt au premier semestre 2016 - 2017 s'élève à 0,05 million d'euros contre 0,2 million d'euros au premier semestre 2015 - 2016.

Le résultat net du Groupe sur le premier semestre 2016 - 2017 est une perte de -2,3 millions d'euros.

II.4 Bilan consolidé

Le total du bilan au 30 septembre 2016 s'élève à 44,4 millions d'euros contre 56,7 millions d'euros au 31 mars 2016.

2.4.1 Actif

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2016	31 mars 2016
Actifs non courants			
Ecart d'acquisitions nets	(4)	-	-
Autres immobilisations incorporelles nettes	(5)	179	427
Immobilisations corporelles nettes	(6)	279	350
Instruments financiers dérivés - Part non courante		-	-
Autres actifs non courants nets	(7)	669	1 744
Impôts différés		-	-
Total actifs non courants		1 127	2 521
Actifs courants			
Stocks nets	(10)	4 371	5 551
Créances clients nettes	(11)	15 826	26 557
Instruments financiers dérivés - Part courante		-	-
Autres actifs courants	(12)	16 210	13 957
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(8)	185	343
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(13)	6 491	7 610
Total actifs courants		43 083	54 018
Activités abandonnées			
Actifs des activités abandonnées		172	172
TOTAL ACTIF		44 382	56 711

Actifs non courants

Les actifs non courants s'élèvent à 1,1 millions d'euros au 30 septembre 2016 contre 2,5 millions d'euros au 31 mars 2016 et incluent principalement :

- Les écarts d'acquisition ont été totalement dépréciés.
- Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 0,5 millions d'euros contre 0,8 millions d'euros au 31 mars 2016. Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 7,8 millions d'euros contre 9,8 millions d'euros au 31 mars 2016. Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 12,6 millions d'euros contre 14,5 millions d'euros au 31 mars 2016, et comprennent 1,9 millions d'euros de cessions.
- Les autres actifs non courants nets s'élèvent à 0,7 million d'euros contre 1,7 millions d'euros au 31 mars 2016, et concernent principalement les dépôts et cautionnements versés lors de la souscription du bail des magasins de l'activité distribution directe.

Actifs courants

Les actifs courants représentent 43,1 millions d'euros contre 54,0 millions d'euros au 31 mars 2016. Ils comprennent essentiellement :

- Les stocks nets qui s'élèvent à 4,4 millions d'euros contre 5,6 millions d'euros au 31 mars 2016. La dépréciation sur stocks représente 58,6% du stock brut (59,5% pour le matériel de téléphonie mobile et accessoires et 47,9% pour le matériel multimédia) contre 68,9% au 31 mars 2016 (69,4% pour le matériel de téléphonie mobile et accessoires et 64,7% pour le matériel multimédia) ; la rapide obsolescence technologique et commerciale de ce type de produits implique une gestion très rigoureuse des stocks.
- Les créances clients nettes s'élèvent à 15,8 millions d'euros contre 26,6 millions d'euros au 31 mars 2016, après prise en compte d'une dépréciation de 8,6 millions d'euros, représentant 35,1% des créances brutes contre 23,5% au 31 mars 2016. Les créances nettes comprennent des créances et factures à établir cédées pour un montant de 3,5 millions d'euros dans le cadre de l'affacturage ou du financement des lignes de crédit court terme du Groupe. La Société conservant la majeure partie des risques et des avantages liés à ces créances, elles sont maintenues à l'actif du bilan.

Rapport financier semestriel 2016-2017

- Les autres actifs courants s'élèvent à 16,2 millions d'euros contre 14,0 millions d'euros au 31 mars 2016 et prennent en compte principalement 7,8 millions d'euros d'avoirs à recevoir et d'acomptes reçus de fournisseurs et 5,8 millions d'euros de créances TVA et autres créances sur l'État.
- La trésorerie s'élève à 6,5 millions d'euros contre 7,6 millions d'euros au 31 mars 2016.

2.4.2 Passif

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2016	31 mars 2016
Capitaux propres			
Capital social	(17)	22 100	22 100
Primes d'émission	(17)	7 652	7 652
Réserves consolidées	(17)	(69 855)	(40 034)
Ecart de conversion		(2 817)	(2 794)
Résultat de l'exercice		(2 270)	(29 821)
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		(45 191)	(42 898)
Passifs non courants			
Dettes financières - Part non courante	(14)	-	2
Provisions et autres passifs - Part non courante		280	280
Instruments financiers dérivés - Part non courante		-	-
Impôts différés		1 200	1 200
Total passifs non courants		1 480	1 482
Passifs courants			
Dettes financières - Part courante	(14)	30 545	30 575
Découvert bancaire	(14)	5 398	8 052
Provisions - Part courante	(15)	4 985	9 622
Fournisseurs		17 183	19 746
Instruments financiers dérivés - Part courante		-	-
Dettes fiscales et sociales		19 708	19 095
Dettes d'impôts courants		428	378
Autres passifs courants	(16)	9 441	10 254
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	(8)	-	-
Total passifs courants		87 688	97 722
Activités abandonnées			
Passifs des activités abandonnées		405	405
TOTAL PASSIF		44 382	56 711

Capitaux propres

Les capitaux propres ressortent à -45,2 millions d'euros contre -42,9 millions d'euros au 31 mars 2016.

Passifs non courants

Les passifs non courants s'élèvent à 1,5 millions d'euros comme au 31 mars 2016.

Dettes financières

Les dettes financières nettes totales (dettes financières courantes et non courantes auxquelles s'ajoutent les découverts bancaires nets de la trésorerie à l'exclusion des instruments financiers dérivés et des intérêts courus) s'élèvent à 35,9 millions d'euros contre 38,6 millions d'euros au 31 mars 2016.

Depuis le 30 septembre 2015, le ratio R2 - Dette nette / Capitaux propres n'est pas été atteint, ce qui donnait jusqu'à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, la possibilité aux banques de demander le remboursement anticipé du capital restant dû soit 33 620 milliers d'euros, qui est désormais gelé dans le passif judiciaire de la Société, les emprunts ont donc été reclassés en courant.

Passifs courants

Le total des passifs courants s'élève à 87,7 millions d'euros contre 97,7 millions d'euros au 31 mars 2016.

Il comprend, outre, les éléments suivants :

- le poste fournisseurs qui s'élève à 17,2 millions d'euros contre 19,7 millions d'euros au 31 mars 2016 ;

Rapport financier semestriel 2016-2017

- 5,4 millions d'euros de découverts bancaires contre 8,1 millions d'euros au 31 mars 2016 ;
- la part courante des dettes financières pour un montant de 35,5 millions d'euros;
- les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 19,7 millions d'euros contre 19,1 millions d'euros au 31 mars 2016 ;
- les autres passifs courants s'élèvent à 9,4 millions d'euros contre 10,3 millions d'euros au 31 mars 2016. Parmi les autres éléments du poste « autres passifs courants » figurent : des clients créditeurs et avoirs à établir pour 7,5 millions d'euros et des produits et rémunérations constatés d'avance, conditionnés à la réalisation d'objectifs commerciaux futurs, pour 0,9 million d'euros.

II.5 Flux de trésorerie consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des flux de trésorerie:

(en milliers d'euros)	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Capacité d'autofinancement des activités poursuivies	(7 089)	(12 064)
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation, hors effets des acquisitions (BFR)	7 891	(2 155)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	802	(14 219)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	(23)	(52)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	779	(14 271)
Flux d'investissement hors acquisitions/cessions de filiales	799	(2)
Cash-flows libres d'exploitation	1 578	(14 273)
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 693)	6 623
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(4)	17
Variation de trésorerie	(1 119)	(7 633)
Trésorerie à l'ouverture	7 610	12 069
Trésorerie à la clôture	6 491	4 436

L'exploitation génère 0,8 million d'euros de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies dont -7,1 millions d'euros de capacité d'autofinancement des activités poursuivies et 7,9 millions d'euros générés par une ressource en fonds de roulement.

Les cash-flows libres d'exploitation (flux de trésorerie d'exploitation - flux d'investissement hors acquisition/cession de filiales) s'élèvent à 1,6 millions d'euros.

Les flux de financement représentent un besoin de 2,7 millions d'euros, principalement liés à la variation de découverts bancaires.

L'ensemble de ces flux explique une diminution de la trésorerie de 1,1 millions d'euros, pour une trésorerie à l'actif du bilan de 6,5 millions d'euros.

II.6 Perspectives

Dans un contexte de marché qui ne montre pas de signes d'amélioration à court terme, le Groupe Avenir Telecom vise la poursuite de ses efforts de réduction de coûts.

Depuis le début de l'exercice, le Groupe Avenir Telecom met actuellement en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles alternatifs YEZZ et mobiles durcis Energizer Hard Case ;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) et OXO (produits fashion créés en France) .

Événements post-clôture

Avenir Telecom n'a pas connaissance de changements significatifs dans la situation financière et commerciale du Groupe survenus depuis le 30 septembre 2016, à l'exception de la prolongation à titre exceptionnel de la période d'observation, par jugement du Tribunal de Commerce de Marseille en date du 9 janvier 2017, jusqu'au 4 juillet 2017.

III Comptes consolidés intermédiaires et notes annexes

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2016	30 septembre 2015
		(6 mois)	(6 mois)
Chiffre d'affaires		25 912	52 845
Coût des services et produits vendus		(18 387)	(34 335)
Marge brute		7 525	18 510
Taux de marge brute		29,0%	35,0%
Frais de transport et de logistique		(1 698)	(2 791)
Coûts des réseaux de distribution directe		(2 256)	(10 857)
Autres charges commerciales		(1 300)	(3 533)
Charges administratives		(4 769)	(7 253)
Autres produits et charges, nets		218	242
Dépréciation des actifs non courants	(4),(9)	-	(5 604)
Résultat opérationnel		(2 280)	(11 286)
Produits financiers	(19)	124	100
Charges financières	(19)	(41)	(656)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat		(2 197)	(11 842)
Impôts sur le résultat	(20)	(50)	(218)
Résultat net des activités poursuivies		(2 247)	(12 060)
Résultat net après impôts des activités abandonnées	(21)	(23)	1
Résultat net		(2 270)	(12 059)
Résultat net revenant			
- Aux actionnaires de la Société		(2 270)	(12 059)
- Aux intérêts minoritaires		-	-
Nombre moyen d'actions en circulation			
- de base		109 701 888	109 701 888
- dilué		109 701 888	109 701 888
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la Société (en euros)			
Résultat net par action des activités poursuivies		(0,020)	(0,110)
Résultat net par action des activités abandonnées		(0,000)	0,000
Résultat net par action de l'ensemble consolidé		(0,021)	(0,110)
Résultat net par action dilué des activités poursuivies		(0,020)	(0,110)
Résultat net par action dilué des activités abandonnées		(0,000)	0,000
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé		(0,021)	(0,110)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL

En milliers d'euros	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Résultat net	(2 270)	(12 059)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-	-
Gains / (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	-	-
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(23)	6
Ecart de conversion	(23)	6
Juste valeur des instruments dérivés	-	-
Autres éléments du résultat global après impôts	(23)	6
Résultat global total	(2 293)	(12 053)
Dont:		
- Part attribuable aux actionnaires de la Société	(2 293)	(12 053)
- Participations ne donnant pas le contrôle	-	-

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

BILAN CONSOLIDE

Actif

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2016	31 mars 2016
Actifs non courants			
Ecart d'acquisitions nets	(4)	-	-
Autres immobilisations incorporelles nettes	(5)	179	427
Immobilisations corporelles nettes	(6)	279	350
Instruments financiers dérivés - Part non courante		-	-
Autres actifs non courants nets	(7)	669	1 744
Impôts différés		-	-
Total actifs non courants		1 127	2 521
Actifs courants			
Stocks nets	(10)	4 371	5 551
Créances clients nettes	(11)	15 826	26 557
Instruments financiers dérivés - Part courante		-	-
Autres actifs courants	(12)	16 210	13 957
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(8)	185	343
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(13)	6 491	7 610
Total actifs courants		43 083	54 018
Activités abandonnées			
Actifs des activités abandonnées		172	172
TOTAL ACTIF		44 382	56 711

Passif

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2016	31 mars 2016
Capitaux propres			
Capital social	(17)	22 100	22 100
Primes d'émission	(17)	7 652	7 652
Réserves consolidées	(17)	(69 855)	(40 034)
Ecart de conversion		(2 817)	(2 794)
Résultat de l'exercice		(2 270)	(29 821)
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		(45 191)	(42 898)
Passifs non courants			
Dettes financières - Part non courante	(14)	-	2
Provisions et autres passifs - Part non courante		280	280
Instruments financiers dérivés - Part non courante		-	-
Impôts différés		1 200	1 200
Total passifs non courants		1 480	1 482
Passifs courants			
Dettes financières - Part courante	(14)	30 545	30 575
Découvert bancaire	(13)	5 398	8 052
Provisions - Part courante	(15)	4 985	9 622
Fournisseurs		17 183	19 746
Instruments financiers dérivés - Part courante		-	-
Dettes fiscales et sociales		19 708	19 095
Dettes d'impôts courants		428	378
Autres passifs courants	(16)	9 441	10 254
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	(8)	-	-
Total passifs courants		87 688	97 722
Activités abandonnées			
Passifs des activités abandonnées		405	405
TOTAL PASSIF		44 382	56 711

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Milliers d'euros	30 septembre 2016 (6 mois)	30 septembre 2015 (6 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société	(2 270)	(12 059)
Résultat net après impôts des activités abandonnées	(23)	1
Résultat net des activités poursuivies	(2 247)	(12 060)
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :	(4 842)	(4)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, variation des dépréciations des actifs non courants	13	5 886
Variation des charges de restructuration à payer	-	-
Variation des autres provisions	(4 637)	(5 922)
Variation nette des impôts différés	-	-
Amortissement des droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs	-	270
Coût amorti de la dette	-	12
Effet des stock options et des actions gratuites	-	-
Effets des instruments financiers	-	(22)
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs	(218)	(228)
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation hors effets des acquisitions :	7 891	(2 155)
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients	10 043	(2 175)
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs	(2 624)	(566)
Variation des stocks	1 175	3 135
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation	(703)	(2 549)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies :	802	(14 219)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées :	(23)	(52)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :	779	(14 271)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions / cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise / cédée	-	-
Produit net des cessions d'actifs	602	416
Acquisitions de droits de bail, droits d'entrée et fonds de commerce	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres incorporelles	(8)	(322)
Variation des autres actifs immobilisés	205	235
Variation des actifs et passifs relatifs aux fournisseurs d'immobilisations	-	(331)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies :	799	(2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées :	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :	799	(2)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital en numéraire	-	1 395
Remboursement des emprunts	(39)	(315)
Nouveaux emprunts	-	-
Variation des découverts bancaires	(2 654)	5 543
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies :	(2 693)	6 623
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées :	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :	(2 693)	6 623
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(4)	17
Variation de trésorerie	(1 119)	(7 633)
Trésorerie en début d'exercice	7 610	12 069
Trésorerie en fin d'exercice	6 491	4 436

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Milliers d'euros (sauf le nombre d'actions)	Revenant aux actionnaires de la Société (capital, primes d'émission...) et intérêts minoritaires							
	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Résultat net	Total
Capitaux propres au 31 mars 2015	93 525 895	18 705	7 682	(7 677)	(1 501)	(2 868)	(30 856)	(16 547)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(30 856)	-	-	30 856	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	6	-	6
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	6	-	6
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital (1)	16 975 993	3 395	-	-	-	-	-	3 395
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 30 septembre 2015	-	-	-	-	-	-	(12 059)	(12 059)
Capitaux propres au 30 septembre 2015	110 501 888	22 100	7 682	(36 533)	(1 501)	(2 863)	(12 059)	(25 205)
Capitaux propres au 31 mars 2016	93 525 895	18 705	7 682	(7 677)	(1 501)	(2 868)	(30 856)	(16 547)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(30 856)	-	-	30 856	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	75	-	75
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	75	-	75
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital (1)	16 975 993	3 395	-	-	-	-	-	3 395
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 mars 2016	-	-	-	-	-	-	(29 821)	(29 821)
Capitaux propres au 31 mars 2016	110 501 888	22 100	7 682	(36 533)	(1 501)	(2 794)	(29 821)	(42 898)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(29 821)	-	-	29 821	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(23)	-	(23)
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	(23)	-	(23)
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 mars 2016	-	-	-	-	-	-	(2 270)	(2 270)
Capitaux propres au 30 septembre 2016	110 501 888	22 100	7 682	(66 354)	(1 501)	(2 817)	(2 270)	(48 191)

(1) Le 7 avril 2015, l'augmentation de capital a été constatée selon les modalités suivantes : 2 millions d'euros souscrits par OXO par compensation avec une créance détenue en compte courant et 1 395 milliers d'euros de souscription en numéraire (note 18)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

NOTE 1. LA SOCIETE

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (« la Société » ou « le Groupe ») sont un acteur de référence dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile.

La Société intervient en France et à l'étranger comme société :

- de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ;
- de commercialisation de contrats de service,
- de commercialisation d'accessoires de téléphonie, d'objets connectés et de mobiles alternatifs.

Sur chacun des marchés où elle est présente, la Société peut être agréée par un ou plusieurs opérateurs et travaille notamment avec les principaux leaders européens du secteur.

La Société organise sa distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, à travers l'enseigne Internity. Avenir Telecom effectue également de la distribution professionnelle auprès de clients de la Grande Distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés.

La date de clôture comptable a été décidée principalement en raison de la saisonnalité de l'activité afin de mieux la répartir au sein des semestres comptables. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice, le Groupe Avenir Telecom met actuellement en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles alternatifs YEZZ et mobiles durcis Energizer Hard Case ;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) et OXO (produits fashion créés en France) ;
- objets connectés BeeWi et toute sa gamme SmartHome.

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un désengagement progressif de l'exploitation en propre des points de vente en France et à l'international (128 magasins exploités à fin mars 2016 contre 303 à fin mars 2015) et une forte contraction de l'activité de vente de services (notamment les abonnements pour le compte des opérateurs).

Malgré les différentes actions mises en place pour améliorer la rentabilité de son réseau Internity en France, Avenir Telecom n'a pas réussi à compenser les pertes occasionnées par la reconfiguration du marché. Après avoir travaillé pendant plusieurs mois sur différentes options de réorganisation de son parc résiduel, le Groupe a décidé de procéder à un désengagement total dans les plus brefs délais afin de limiter l'impact négatif sur sa situation financière. Les conséquences comptables en ont été appréhendées dans les notes 4 et 8.

Du fait de la difficulté de la mise en œuvre du plan de redéploiement stratégique, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel a été contrainte au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement en date du 28 décembre 2015. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017. Par jugement en date du 9 janvier 2017, le Tribunal de Commerce de Marseille a autorisé la prolongation exceptionnelle de la période d'observation jusqu'au 4 juillet 2017.

Le 1er mars 2016 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 255 postes à supprimer. Une provision de 4 947 milliers d'euros a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, au titre des indemnités de préavis et des indemnités de départ. Les premiers départs ont eu lieu sur avril 2016, la provision été consommée à hauteur de 2 495 milliers d'euros sur la période.

Depuis le 30 septembre 2015, le ratio R2 - Dette nette / Capitaux propres n'est pas été atteint, ce qui donnait jusqu'à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, la possibilité aux banques de demander le remboursement anticipé du capital restant dû soit 33 620 milliers d'euros, qui est désormais gelé dans le passif judiciaire de la Société, les emprunts ont donc été reclassés en courant.

Ces états financiers ont été arrêtés le 30 janvier 2017 par le Conseil d'Administration de la Société. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Principes comptables

Les états financiers intermédiaires résumés portant sur la période de 6 mois close au 30 septembre 2016 du groupe Avenir Telecom ont été préparés conformément à la norme IAS 34. S'agissant de comptes résumés, les notes présentées portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016. Le référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les méthodes comptables appliquées pour le 30 septembre 2016 sont identiques à celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2016, à l'exception de la charge d'impôts sur le résultat qui, pour les situations intermédiaires, est déterminée sur la base de la meilleure estimation du taux effectif de l'impôt attendu pour l'ensemble de l'exercice en cours dans chacune des juridictions fiscales du Groupe, conformément à la norme IAS 34.

Les autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} avril 2016 n'ont pas eu d'incidence significative sur l'information financière semestrielle consolidée du Groupe au 30 septembre 2016.

Le Groupe a adopté les normes, amendements aux normes et interprétations suivantes, adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} avril 2016 :

- Amendement IAS 1, Initiative concernant les informations à fournir ;
- Amendements IAS 16 et IAS 38, Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables ;
- Amendements IAS 16 et IAS 41, Actifs biologiques producteurs ;
- Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies - Cotisations des membres du personnel ;
- Amendements IAS 27, Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels ;
- Amendement IFRS 11, Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des coentreprises ;
- Améliorations des IFRS cycle 2010-2012
- Améliorations des IFRS cycle 2012-2014,

Aucun de ces amendements et interprétations n'a eu d'incidence significative sur les états financiers intermédiaires résumés de la Société au 30 septembre 2016.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice clos le 31 mars 2017, et n'a pas l'intention, à la date d'arrêtés des états financiers semestriels de les appliquer dans ses comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Principales estimations

Du fait de la difficulté de la mise en œuvre du plan de redéploiement stratégique, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel a été contrainte au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement en date du 28 décembre 2015. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016, qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017 et enfin jusqu'au 4 juillet 2017.

Il résulte de cette situation une incertitude significative faisant peser un doute sur la continuité de l'exploitation de la société. En cas d'issue défavorable, l'application des règles et principes comptables dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

Les comptes intermédiaires au 30 septembre 2016 ont toutefois été établis en application du principe de continuité d'exploitation en partant de l'hypothèse que la société serait en mesure de générer une trésorerie équilibrée durant la période d'observation et qu'un plan de continuation sera arrêté par le tribunal.

Conformément à l'approche retenue par le Groupe historiquement dans ses principes comptables :

- les actifs, y compris les fonds de commerce, droits au bail et droits d'entrée, liés aux magasins ont été comparés aux cash flows prévisionnels, il en est résulté une dépréciation totale des dits actifs détenus en France (notes 7, 8 et 9) ;

- les écarts d'acquisition résiduels ont été également totalement dépréciés dans la continuité de ce qui a été observé sur le marché de la téléphonie en France et en Espagne.

Au 31 mars 2016 et au 30 septembre 2016, les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2016 et au 30 septembre 2016 ont été réalisées dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

NOTE 3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Facteurs de risque financier

Par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêts. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

Risques de marché

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et peut donc être exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et passifs en devises enregistrés au bilan et des investissements nets dans des activités à l'étranger.

Le Groupe opérant principalement ses activités au sein de la zone euro, il est peu exposé au risque de change et n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

Risque de variation de prix

Le Groupe n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liée à l'évolution des taux d'intérêts

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et des découverts émis à taux variables qui exposent le Groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêts.

Le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêts en utilisant des tunnels participatifs visant à échanger du taux fixe contre du taux variable. Sur le plan économique, ces instruments de taux d'intérêts ont pour effet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe. En règle générale, le Groupe contracte des emprunts à long terme à taux variables et les échange contre des emprunts à taux fixes inférieurs à ceux qu'il pourrait obtenir s'il empruntait directement à taux fixe. Aux termes des contrats de ces instruments de taux d'intérêt, le Groupe convient avec des tiers d'échanger, selon une périodicité définie, le différentiel entre les taux contractuels fixes et variables par référence à un certain montant notionnel (voir la note 14). Il s'agit d'une couverture économique non documentée avec comptabilisation des variations de valeur du dérivé en résultat.

Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients (grossistes, distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Rapport financier semestriel 2016-2017

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés souscrits à des fins de couverture et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, le Groupe contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité et la concentration de ses clients (notamment les opérateurs de téléphonie pour l'activité prise d'abonnement et les distributeurs au titre de l'activité Ventes de Produits), le Groupe est exposé au risque de crédit. Pour les clients opérateurs, le Groupe considère que le risque de crédit est limité. Pour les clients distributeurs, le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, le Groupe a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des types de clients et gère l'encours net avec ses clients distributeurs à travers les rémunérations qu'elle doit leur verser au titre de la souscription des abonnements. L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

Risque de liquidité

Le Groupe gère sa liquidité dans le cadre d'un environnement économique et financier difficile qui continue de rendre particulièrement complexe l'appréhension des perspectives économiques. Dans ce contexte, la Société Avenir Telecom avait signé le 19 juin 2012 un contrat de financement bancaire de 40 millions d'euros avec un pool de six banques permettant le refinancement du capital restant dû de la convention de crédit mise en place en juillet 2007 et qui arrivait à échéance en juillet 2012. Le terme de ce contrat de financement était initialement prévu le 5 juin 2017.

En date du 30 juillet 2010, la Société avait également signé un contrat de prêt de 4 millions d'euros. Ce prêt avait été tiré en totalité.

Dans un contexte de pression persistante sur ses encours fournisseurs lié au repli de son activité historique de ventes de produits et services pour le compte des opérateurs, la société Avenir Telecom avait engagé début octobre 2013 une négociation avec l'ensemble de ses partenaires financiers en vue d'adapter sa structure de financement. Dans le cadre de cette négociation, la semestrialité de 3,6 millions d'euros de décembre 2013 n'avait pas été réglée. La démarche engagée par Avenir Telecom offrait aux banques du pool la faculté de demander à la Société le remboursement anticipé de l'intégralité du capital restant, conformément aux termes de la convention de crédit. Un protocole avait été conclu le 6 mars 2014 avec les partenaires financiers sous réserve de la levée de conditions suspensives et cumulatives. Ces conditions avaient été définitivement levées le 9 avril 2014. La procédure de conciliation terminait et la Société était parvenue à renégocier son endettement bancaire. La Société avait ainsi bénéficié ainsi d'un différé de 25 mois dans le remboursement du capital ; la prochaine semestrialité devait être prévue en janvier 2016. Par ailleurs, les ratios avaient été suspendus jusqu'à la prochaine période de test fixée alors le 30 septembre 2015. Le terme des concours court terme avait aussi été porté au 25 janvier 2016, 3,5 millions d'euros.

Au 30 septembre 2015, le ratio $R2 = \text{Dette nette} / \text{Capitaux propres}$ n'a pas été atteint, ce qui donnait jusqu'à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, la possibilité aux banques de demander le remboursement anticipé du capital restant dû soit 33 620 milliers d'euros, qui est désormais gelé dans le passif judiciaire de la Société, les emprunts ont donc été reclassés en courant (note 1).

Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe avait pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe pouvait ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement et d'autres ratios qui conditionnent les échéanciers de remboursement de certains crédits.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 2014, qui a statué sur les comptes de l'exercice 2013-2014, les actionnaires de la Société ont voté la continuité de l'exploitation malgré le fait que la situation nette soit inférieure à la moitié du capital social.

Le 5 mars 2015, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) a été lancée avec succès. Elle a été portée à un montant de 3 395 milliers d'euros après exercice partiel de la clause d'extension. À l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 20 mars 2015, la demande totale a généré un taux global de sursouscription de 108,91 %. La clause d'extension a alors été exercée partiellement, portant ainsi le nombre d'actions à émettre à 16 975 993 actions. 2 millions d'euros souscrits par OXO par

compensation avec une créance détenue en compte courant et 1 395 milliers d'euros de souscription en numéraire.

Par décision en date du 7 avril 2015, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 3 395 198,60 euros, pour le porter de 18 705 179 euros à 22 100 377,60 euros, par la création de 16 975 993 actions nouvelles émises au prix unitaire de 0,20 euro (0,20 euro de nominal et 0 euro de prime d'émission).

Le capital social, fixé à la somme de 22 100 377,60 euros est divisé en 110 501 888 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, entièrement libérées.

Malgré cette augmentation de capital une procédure de redressement judiciaire a été ouverte en date du 4 janvier 2016 (note 1).

NOTE 4. ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction de la zone géographique dans laquelle les activités sont exercées et du secteur d'activité.

Compte tenu de la baisse d'activité observée et de l'évolution du marché de la téléphonie, des tests d'impairment ont été réalisés sur les différentes unités génératrices de trésorerie (note 2). Des dépréciations totales ont été constatées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 pour 1 625 milliers d'euros sur la France, la Roumanie et la Bulgarie en raison d'une dégradation des flux de trésorerie sur les flux futurs prévisionnels à moyen terme. Au 30 septembre 2016, les écarts d'acquisition sont nuls.

NOTE 5. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

Rapport financier semestriel 2016-2017

Milliers d'euros	Droits au ball et droits d'entrée	Marques, relations clients contractualisées, logiciels et brevets	Autres Immobilisations incorporelles	Total
VALEURS BRUTES				
31 mars 2015	9 228	8 625	923	18 776
Acquisitions	-	52	94	146
Cessions	(693)	(929)	-	(1 622)
Reclassements (1)	(3 842)	-	(28)	(3 870)
Variations de périmètre (2)	(3 645)	-	-	(3 645)
Ecart de conversion	-	(5)	-	(5)
31 mars 2016	1 048	7 743	989	9 780
Acquisitions	-	4	2	6
Cessions (3)	(200)	(1 242)	(320)	(1 762)
Reclassements	(183)	-	-	(183)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	2	-	2
30 septembre 2016	665	6 507	671	7 843
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
31 mars 2015	6 070	7 904	387	14 361
Dotations nettes	2 522	721	424	3 667
Cessions	(445)	(915)	-	(1 360)
Reclassements (1)	(6 524)	-	-	(6 524)
Variations de périmètre	(787)	-	-	(787)
Ecart de conversion	1	(5)	-	(4)
31 mars 2016	837	7 705	811	9 353
Dotations nettes	-	10	60	70
Cessions (3)	(200)	(1 238)	(323)	(1 761)
Reclassements	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	2	-	2
30 septembre 2016	637	6 479	548	7 664
VALEURS NETTES				
31 mars 2016	211	38	178	427
30 septembre 2016	28	28	123	179

- (1) Les actifs reclassés correspondent principalement à des actifs classés comme détenus en vue de la vente qui sont présentés sur une ligne spécifique au bilan parmi les actifs courants (note 8).
- (2) A la date du 30 septembre 2015, deux contrats d'apport en nature ont été conclus entre Avenir Telecom et CIG Holding concernant en premier lieu le transfert de 25 fonds de commerce situé en France au 30 septembre 2015 et en second lieu l'apport de 24 magasins au 16 novembre 2015. La valeur d'apport des 49 fonds de commerce a été déterminée sur la base de la valeur nette comptable sociale enregistrée dans les comptes d'Avenir Telecom au 30 septembre 2015, soit 4 630 milliers d'euros. Au niveau consolidé, l'effet a consisté en une plus-value de 1 645 milliers d'euros. En contrepartie, Avenir Telecom s'est vu attribuer 44,8% du capital de CIG HOLDING, sans exercer d'influence notable. Avenir Telecom a conclu à la même date une convention de trésorerie avec la société CIG Holding et a prêté à cette dernière 649 milliers d'euros remboursables sur une période de 24 mois. La Société a été informée vendredi 19 février 2016 du fait que la société CIG Holding avait déclaré sa cessation de paiement le 12 février 2016 et faisait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire en date du 18 février 2016, tout comme toutes les autres sociétés de son Groupe. En date du 31 mars 2016, la société CIG HOLDING a été mise en liquidation judiciaire. Cet événement a conduit la Société à provisionner l'intégralité des titres, soit un impact de 2 944 milliers d'euros dans le résultat financier au 31 mars 2016.
- (1) Les mouvements de cession correspondent notamment à la vente de la marque Beewi et des actifs rattachés (980 milliers d'euros en valeur brute) en date du 1^{er} août 2016 à la société OTIO. Cette cession a été réalisée pour un prix de cession de 100 milliers d'euros alors que les actifs avaient été totalement provisionnés lors de l'exercice clos le 31 mars 2016. Le solde des mouvements de cession correspond principalement à des mises au rebut.

Les tests de dépréciations sont décrits en note 2.

NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	Installations et agencements des magasins	Matériel Informatique	Constructions et agencements	Autres Immo- bilsations corporelles	Total
VALEURS BRUTES					
31 mars 2015	22 093	8 623	1 466	4 179	36 362
Acquisitions	237	12	-	32	281
Cessions	(1 469)	(1 551)	-	(163)	(3 183)
Reclassements	(12 295)	95	(802)	(495)	(13 497)
Variations de périmètre (1)	(5 442)	-	-	-	(5 442)
Ecart de conversion	(20)	(4)	-	(4)	(28)
31 mars 2016	3 104	7 175	664	3 549	14 493
Acquisitions	2	-	-	-	2
Cessions (2)	(578)	(86)	(61)	(1 182)	(1 907)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	5	1	-	-	6
30 septembre 2016	2 533	7 090	603	2 367	12 594
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
31 mars 2015	21 467	8 485	1 170	3 769	34 892
Dotations nettes	498	186	104	374	1 162
Cessions	(1 469)	(1 520)	-	(162)	(3 151)
Reclassements	(12 146)	-	(721)	(465)	(13 332)
Variations de périmètre (1)	(5 401)	-	-	-	(5 401)
Ecart de conversion	(20)	(4)	-	(3)	(27)
31 mars 2016	2 929	7 147	553	3 513	14 143
Dotations nettes	25	20	10	4	59
Cessions (2)	(572)	(92)	(48)	(1 182)	(1 894)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	5	1	-	1	7
30 septembre 2016	2 387	7 076	515	2 336	12 315
VALEURS NETTES					
31 mars 2016	175	28	111	35	350
30 septembre 2016	146	14	88	30	279

- (1) A la date du 30 septembre 2015, deux contrats d'apport en nature ont été conclus entre Avenir Telecom et CIG Holding concernant en premier lieu le transfert de 25 fonds de commerce situé en France au 30 septembre 2015 et en second lieu l'apport de 24 magasins au 16 novembre 2015. La valeur d'apport des 49 fonds de commerce a été déterminée sur la base de la valeur nette comptable sociale enregistrée dans les comptes d'Avenir Telecom au 30 septembre 2015, soit 4 630 milliers d'euros. Au niveau consolidé, l'effet a consisté en une plus-value de 1 645 milliers d'euros. En contrepartie, Avenir Telecom s'est vu attribuer 44,8% du capital de CIG HOLDING, sans exercer d'influence notable. Avenir Telecom a conclu à la même date une convention de trésorerie avec la société CIG Holding et a prêté à cette dernière 649 milliers d'euros remboursables sur une période de 24 mois. La Société a été informée vendredi 19 février 2016 du fait que la société CIG Holding avait déclaré sa cessation de paiement le 12 février 2016 et faisait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire en date du 18 février 2016, tout comme toutes les autres sociétés de son Groupe. En date du 31 mars 2016, la société CIG HOLDING a été mise en liquidation judiciaire. Cet événement a conduit la Société à provisionner l'intégralité des titres, soit un impact de 2 944 milliers d'euros dans le résultat financier au 31 mars 2016.

- (2) Au cours du semestre clos au 30 septembre 2016 la Société a déménagé d'entrepôt et a ainsi mis au rebus toutes les immobilisations corporelles afférentes. Ces immobilisations ont été totalement provisionnées.

NOTE 7. AUTRES ACTIFS NON COURANTS NETS

Les autres actifs financiers comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2016	31 mars 2016
Dépôts et cautionnements	524	1 594
Droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs	-	5
Autres actifs immobilisés	145	145
Total autres actifs nets	669	1 744

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription des baux des magasins des réseaux de distribution directe. Ces dépôts de garantie ont été reclassés, à la date de remise des clefs des magasins, en diminution des dettes fournisseurs gelées des bailleurs concernés.

NOTE 8. ACTIFS ET PASSIFS CLASSES COMME DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Compte tenu de l'évolution actuelle du marché des télécom en Europe, le Groupe a souhaité accélérer sa transition vers les nouveaux marchés des accessoires, des smartphones alternatifs et des objets connectés.

Le Groupe Avenir Telecom poursuit actuellement son plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles alternatifs YEZZ et mobiles durcis Energizer Hard Case ;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) et OXO (produits fashion créés en France) ;
- objets connectés BeeWi et toute sa gamme SmartHome.

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2015, le Groupe avait commencé à restructurer son parc de magasins en cédant ou résiliant des magasins identifiés comme non rentables avec un négatif sur le résultat de 418 milliers d'euros. Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution des perspectives dans la mise en place de son nouveau positionnement, la Société avait comptabilisé une provision complémentaire pour dépréciation d'immobilisations incorporelles et corporelles à hauteur respectivement de 2 115 milliers d'euros et 431 milliers d'euros, comptabilisés sur la ligne « coûts des réseaux de distribution directe » au compte de résultat. La provision pour charges couvrant les obligations de la Société jusqu'à la date de cession ou de résiliation de la totalité de ces magasins s'élevait à 5 866 milliers d'euros au 31 mars 2015, elle était comptabilisée sur la ligne « coûts des réseaux de distribution directe » au compte de résultat.

Ce nouveau plan s'est traduit par un désengagement progressif de l'exploitation en propre des points de vente en France et à l'international (124 magasins exploités à fin septembre et fin mars 2016) et une forte contraction de l'activité de vente de services (notamment les abonnements pour le compte des opérateurs).

Malgré les différentes actions mises en place pour améliorer la rentabilité de son réseau Internity en France, Avenir Telecom n'a pas réussi à compenser les pertes occasionnées par la reconfiguration du marché. Après avoir travaillé pendant plusieurs mois sur différentes options de réorganisation de son parc résiduel, le Groupe a décidé de procéder à un désengagement total dans les plus brefs délais afin de limiter l'impact négatif sur sa situation financière. Du fait de la difficulté de la mise en œuvre du plan de redéploiement stratégique, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel a été contrainte au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement en date du 28 décembre 2015. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une

Rapport financier semestriel 2016-2017

procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et qui a été renouvelée jusqu'au 4 janvier 2017 et enfin jusqu'au 4 juillet 2017.

Les conséquences comptables de cette non rentabilité du réseau Internity en France et de sa fermeture sont le passage en actifs classés comme détenus en vue de la vente ainsi que leur provisionnement à hauteur de leur valeur de marché dans un contexte de Plan de cession ouvert dans le cadre du redressement judiciaire (note 9).

En conséquence de ces décisions, les actifs et passifs suivant sont classés comme détenus en vue de la vente au 30 septembre 2016 :

Milliers d'euros	30 septembre 2016	31 mars 2016
	Magasins en France et Immobilisations en Espagne	Magasins en France et en Espagne
Immobilisations incorporelles	173	330
Immobilisations corporelles	12	13
Stocks	-	-
Créances clients	-	-
Autres créances courantes	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	185	343
Dettes fournisseurs	-	-
Autres dettes courantes	-	-
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-
Actifs nets classés comme détenus en vue de la vente	185	343

NOTE 9. DEPRECIATION DES ACTIFS NON COURANTS

La note 2 des comptes annuels explicite les méthodes comptables retenues par le Groupe en matière de dépréciation des actifs non courants et la note 2 des comptes consolidés intermédiaires explicite les raisons de cette dépréciation.

Milliers d'euros	31 mars 2016	Dotations (note 19)	Reprises sur dotations	Sorties suite à des mises au rebut ou cessions d'actifs	Reclassements	30 septembre 2016
Dépréciation des droits au bail et fonds de commerce	4 400	-	-	(4 156)	-	244
Dépréciation des droits d'entrée payés aux bailleurs	158	-	-	(158)	-	-
Dépréciation des installations et agencements des magasins	651	-	(56)	(439)	-	156
Total	5 209	-	(56)	(4 753)	-	400

NOTE 10. STOCKS NETS

Les stocks s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2016			31 mars 2016		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matériel de téléphonie mobile	9 835	(5 847)	3 988	16 049	(11 135)	4 914
Matériel multimédia	735	(352)	383	1 803	(1 166)	637
Stocks marchandises	10 570	(6 199)	4 371	17 852	(12 301)	5 551

NOTE 11. CREANCES CLIENTS NETTES

Les créances clients nettes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2016			31 mars 2016		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Rémunérations à recevoir des opérateurs	6 902	(1 209)	5 693	14 817	(1 209)	13 608
Clients Téléphonie - factures à établir	16 976	-	16 976	695	-	695
Créances clients Téléphonie	507	(7 350)	(6 843)	19 205	(6 951)	12 254
Créances clients	24 385	(8 559)	15 826	34 717	(8 160)	26 557

Les créances regroupent essentiellement les créances sur les opérateurs au titre de l'activité de prise d'abonnements et celles sur les distributeurs relatives aux ventes de produits.

Les créances nettes ci-dessus comprennent des créances cédées dans le cadre de l'affacturage ou du financement des lignes de crédit court terme du Groupe (voir note 14) pour un montant de 3 522 milliers d'euros au 30 septembre 2016 contre 6 123 milliers d'euros au 31 mars 2016. Ces créances cédées comprennent des rémunérations opérateurs à recevoir et des créances de marchandises. La Société conservant la majeure partie des risques (risques de retard de règlement, d'impayé et de dilution) et des avantages liés à ces créances, elles ont été maintenues à l'actif du bilan. La valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations cédées constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers.

Compte tenu des délais de règlement, la valeur nette comptable des créances clients nettes de dépréciations constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de ces créances citées plus haut.

Les créances sont dépréciées à titre individuel ; ces créances dépréciées concernent principalement des revendeurs qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues ou des clients avec lesquels des litiges peuvent exister.

Les créances clients sont principalement libellées en euros. Le Groupe considère donc que le risque de change n'est pas significatif sur ces actifs.

NOTE 12. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se composent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2016	31 mars 2016
Créances de TVA	2 039	2 115
Autres créances sur l'Etat	3 805	2 417
Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation	7 794	6 754
Autres créances	2 221	1 971
Charges constatées d'avance	351	700
Total des autres actifs courants	16 210	13 957

Les autres créances sur l'Etat correspondent principalement à des acomptes de taxes opérationnelles ou d'impôt sur les sociétés.

Le poste « Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation » correspond aux acomptes versés aux fournisseurs de marchandises.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux loyers des magasins.

NOTE 13. TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES

Milliers d'euros	30 septembre 2016	31 mars 2016
Trésorerie	6 491	7 610
Total Trésorerie et équivalents	6 491	7 610
Découverts bancaires	5 398	8 052

Le montant des lignes de crédit non utilisées se présente comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2016	31 mars 2016
Lignes de crédit non utilisées	230	74
Affacturation	2 271	3 459

Le montant de l'affacturation non tiré s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2016	31 mars 2015
Créances clients cédées (note 14)	3 522	6 123
Montants tirés, en découvert	(1 251)	(2 664)
Affacturation non utilisé	2 271	3 459

NOTE 14. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Milliers d'euros		Taux	30 septembre 2016	31 mars 2016
Convention de crédit	Taux variable	3,60%	29 196	29 196
Autres dettes financières en euro	Taux variable	2,11% - 8,23%	1 349	1 379
Location-financement	Taux fixes	3,32% - 5,04%	-	-
Dettes financières totales			30 545	30 575
Part à moins d'un an			30 545	30 575
Part à plus d'un an			-	-
- dont entre 1 et 5 ans			-	-
- dont à plus de 5 ans			-	-

Financements en vigueur

Les caractéristiques de la convention de crédit (« convention de crédit 2012 ») sont décrites dans la note 3 des états financiers annuels sur le risque de liquidité.

Les autres dettes financières incluent le « contrat de prêt 2010 » dont les caractéristiques sont décrites dans la note 3 des états financiers annuels sur le risque de liquidité.

En remplacement et en complément du contrat d'affacturage signé le 26 juin 2007, la Société a mis en place 2 contrats d'affacturage en date du 16 avril 2014 et 18 décembre 2014 afin de financer le besoin en fonds de roulement de la Société. Au 30 septembre 2016, le montant net tiré est de 1 251 milliers d'euros (il était de 2 664 milliers d'euros au 31 mars 2016) et est inscrit sur la ligne « Découverts bancaires ».

Risque de change

La quasi-totalité des dettes financières étant libellée en euros, le Groupe considère que le risque de change n'est pas significatif et n'a mis en place aucun instrument de couverture de change.

Risque de taux

La totalité du financement du Groupe au 30 septembre 2016 est à taux variable.

Le 25 mars 2013, la Société a mis en place un tunnel participatif pour échanger le taux variable contre un taux fixe. Le montant notionnel de cet instrument est de 19 656 milliers d'euros. La couverture s'est éteinte en décembre 2015.

NOTE 15. PROVISIONS – PART COURANTE

Les provisions courantes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2016	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassements	Variation de change	30 septembre 2016
Annulation de rémunérations et garanties (note 2)	218	22	(21)	-	-	-	219
Litiges sociaux	389	-	-	-	-	-	389
Litiges commerciaux	1 182	-	-	-	-	-	1 182
Litiges fiscaux	63						63
Provision pour restructuration	6 395	-	(3 517)	-	-	-	2 878
Provision pour contrats déficitaires	1 344	-	(865)	(256)	-	-	223
Autres risques	31	-	-	-	-	-	31
Total Provisions courantes	9 622	22	(4 403)	(256)	-	-	4 985

Annulation de rémunérations

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations variables du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles par les clients, les provisions enregistrées dans les comptes intermédiaires clos au 30 septembre 2016 ont été calculées sur la base de données statistiques historiques.

Provisions pour restructuration

La mise en place d'un plan social dans la filiale Avenir Telecom Espagne en date du 2 février 2015 portait sur 53 personnes, pour lequel une provision avait été comptabilisée à hauteur de 1 278 milliers d'euros, elle a été utilisée à hauteur de 1 182 milliers d'euros. Ce plan a été étendu à 25 personnes additionnelles une provision à hauteur de 1 437 milliers d'euros a été comptabilisée au 31 mars 2015. Une reprise de provision de 1 022 milliers d'euros a été comptabilisée sur le semestre clos au 30 septembre 2016.

Ces plans sociaux correspondent à la sortie de la totalité des effectifs du siège de la filiale espagnole basée à Zamudio en liaison avec l'arrêt du contrat commercial avec l'opérateur Vodafone intervenue le 30 avril 2015 et s'est traduit par le transfert du parc de magasins à d'autres distributeurs de l'opérateur.

Le 1^{er} mars 2016 la DIRECCTE a homologué un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France concernant 255 postes à supprimer. Une provision de 4 947 milliers d'euros a été comptabilisée au titre des indemnités de préavis et des indemnités de départ. Les premiers départs ont eu lieu sur avril 2016, la provision a été consommée à hauteur de 2 495 milliers d'euros sur la période.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 30 septembre 2016.

Provisions pour litiges sociaux

Deux requêtes ont été présentées le 27 avril 2016 devant le Tribunal Administratif de Marseille, par des organisations syndicales et des anciens salariés, aux fins d'annulation de la décision de la DIRECCTE du 1^{er} mars 2016 homologuant le document unilatéral présenté par la Société. Bien que le rapporteur public ait conclu au rejet des demandes des requérants, le Tribunal Administratif de Marseille avait, par un jugement du 12 juillet 2016, annulé la décision de la DIRECCTE du 1^{er} mars 2016 homologuant le plan de sauvegarde à l'emploi, au motif que la Société aurait méconnu les règles relatives à la définition des catégories professionnelles concernées par les suppressions d'emploi. La Société avait ainsi déposé le 14 septembre 2016, devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, un mémoire en appel. La Cour Administrative d'Appel de Marseille a rendu un jugement le 1^{er} décembre 2016 qui annule les jugements du tribunal administratif de Marseille, rejetant ainsi les demandes des adversaires de la Société.

Provisions pour contrats déficitaires

Les obligations liées à l'exploitation de ces magasins dont il est prévu la cession étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de 2 ans environ (note 8).

Contrôle fiscal

La Société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant notamment sur son exercice clos le 30 juin 2006. Dans le cadre de ce contrôle, la Société a reçu, en date du 6 novembre 2009, une première proposition de rectification interruptive portant, en matière de TVA, sur la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006. Cette proposition, vivement contestée par la Société, a été cependant confirmée par le service vérificateur, forçant la Société à porter le litige devant le tribunal administratif de Montreuil dans les conditions suivantes :

- Rappels de TVA en droit au titre d'une remise en cause d'exonération de TVA sur livraisons intracommunautaires : 6 215 milliers d'euros, outre 2 486 milliers d'euros de majoration pour manquement délibéré et 1 022 milliers d'euros d'intérêts de retard ;
- Rappels contestés par requête introductive d'instance du 20 juin 2012 ;
- Ces rappels étant assortis d'une demande de sursis de paiement, les services de la DGE ont pris et demandé la constitution de garanties sous forme d'inscription de privilège du Trésor et de nantissements sur fonds de commerce de la Société (21 fonds donnés en garantie).

Le 14 avril 2014, le tribunal administratif de Montreuil a finalement rendu un jugement validant la position de la DVNI, conduisant par suite le service de recouvrement de la DGE à adresser à la Société une mise en demeure de payer la somme totale de 9 725 milliers d'euros dans un délai de trente jours.

Rapport financier semestriel 2016-2017

Contestant toujours la position de la DVNI, la Société a alors entrepris simultanément plusieurs démarches en vue de préserver ses intérêts : (i) prise de contact, puis envoi d'un courrier au pôle de recouvrement forcé de la DGE en vue de solliciter des délais ; (ii) préparation et dépôt d'une requête en appel du jugement du tribunal administratif de Montreuil devant la cour administrative d'appel de Versailles ; (iii) préparation et dépôt d'une requête en référé-suspension devant le président de la cour administrative d'appel de Versailles en vue d'obtenir la suspension de l'exécution des rappels de TVA notifiés et mis en recouvrement par les services de la DVNI ; (iv) démarches effectuées auprès de la Cochef de Marseille en vue de solliciter un échéancier de règlement des rappels de TVA notifiés par la DVNI, dans l'attente de la décision de la cour administrative d'appel de Versailles.

C'est finalement une démarche introduite auprès de la Cochef de Marseille en février 2015 qui a permis à la Société d'obtenir, par décision du 25 mars 2015, un plan provisoire d'apurement échelonné de sa dette fiscale dans l'attente de la décision à venir de la Cour administrative d'appel de Versailles.

Dans un arrêt du 19 mars 2015, la Cour administrative d'appel de Versailles a finalement rejeté la requête de la Société sur des fondements de droit et une analyse des faits parfaitement contestables, poussant la Société à porter le différend devant le Conseil d'Etat par l'intermédiaire d'une étude d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Cette étude d'avocats a d'ores et déjà déposé, le 7 mai 2015, une requête sommaire devant cette haute juridiction afin de la saisir officiellement de ce litige. Aux termes de discussions et analyse préliminaire, l'avocat désigné par la Société pour défendre son litige devant le Conseil d'Etat estime que les chances de succès de la Société sont plus importantes que ses risques d'échec compte tenu des arguments solides dont elle dispose, ainsi que des erreurs manifestes de droit commises par la Cour administrative d'appel de Versailles dans sa décision de rejet de sa demande. En date du 7 août 2015, le pourvoi complémentaire a été déposé. Par ailleurs dans un courrier du 17 août 2016, l'avocat indique que le Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé sur l'admission en cassation sur laquelle il reste, tenant compte de l'aléa judiciaire, raisonnablement optimiste. Par conséquent, et, conformément à sa position antérieure, la Société n'a donc pas enregistré de provision au titre de ces rappels de TVA.

L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Versailles ayant été rendu dans un sens défavorable à la Société, cette dernière a du parallèlement entreprendre de nouvelles démarches devant les services de la DGE et de la Cochef de Marseille afin de surseoir au paiement de sa dette fiscale ou, à tout le moins, d'en assurer le règlement de manière échelonnée. Ces démarches sont arrêtées du fait du gel du passif judiciaire de la Société.

Contrôle URSSAF

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Le 30 août 2012, elle a reçu une notification à laquelle elle a répondu par courrier en date du 26 septembre 2012. Le 16 octobre 2012, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 519 milliers d'euros. La Société a contesté 277 milliers d'euros de redressement dans un acte introductif d'instance et a réglé le solde des rappels non contestés.

Elle a également fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2012, 2013 et 2014. Le 30 juillet 2015, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 430 milliers d'euros. Dans un courrier du 23 septembre 2015, la Société a contesté 414 milliers d'euros de redressement.

NOTE 16. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2016	31 mars 2016
Clients créditeurs et avoirs à établir	7 453	8 057
Produits et rémunérations constatés d'avance	905	982
Autres passifs à court terme	1 083	1 215
Total des autres passifs courants	9 441	10 254

Les clients créditeurs correspondent notamment à certains acomptes reçus de la part d'opérateurs.

Conformément aux principes décrits en note 2 des états financiers annuels, la prise en profit des rémunérations encaissées d'avance est conditionnée à la réalisation d'objectifs commerciaux futurs.

NOTE 17. CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social au 30 septembre 2016 est de 22 100 milliers d'euros pour 110 501 888 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 1998, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Conformément à l'article L.225-124 du Code de Commerce, les actions converties au porteur ne bénéficient plus du droit de vote double, tout comme les actions ayant fait l'objet d'un transfert de propriété.

Actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

	30 septembre 2016				31 mars 2016			
	Nombre d'actions	% capital	droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Avenir Télécom	800 000	0,72%			800 000	0,72%		
OXO	37 882 400	34,28%	65 764 800	41,51%	37 882 400	34,28%	65 764 800	41,51%
Jean-Daniel Beurnier	19 090 353	17,28%	38 180 706	24,10%	19 090 353	17,28%	38 180 706	24,10%
Robert Schiano-Lamoriello	2 830 120	2,56%	3 160 640	1,99%	2 830 120	2,56%	3 160 640	1,99%
Actions de concert	59 802 873	54,12%	107 106 146	67,60%	59 802 873	54,12%	107 106 146	67,60%
Public	49 899 015	45,16%	51 337 349	32,40%	49 899 015	45,16%	51 337 349	32,40%
Total	110 501 888	100,00%	158 443 495	100,00%	110 501 888	100,00%	158 443 495	100,00%

Imputation du résultat social de l'exercice précédent de la société Avenir Telecom

L'Assemblée Générale d'Avenir Telecom S.A., réunie le 18 janvier 2017, appelée à statuer sur les comptes sociaux clos au 31 mars 2016, a affecté la totalité de la perte de l'exercice s'élevant à la somme de 46 599 407,76 euros, en report à nouveau.

Actions propres

L'Assemblée Générale du 18 juin 2010 a autorisé la Société, dans sa première résolution ordinaire, à procéder à des achats et ventes d'actions propres dans les limites suivantes :

- Part maximale du capital autorisé : 10%
- Montant maximal consacré au programme : 8 millions d'euros, quel que soit le prix d'achat considéré
- Prix maximal d'achat par action : 2,00 €, hors frais d'acquisition

Au 30 septembre 2016, le nombre de titres acquis est de 800 000 pour un montant brut de 1 501 milliers d'euros. Ces actions propres sont classées en diminution des capitaux propres.

Options de souscription d'actions

Attributions d'options de souscription d'actions

Au 30 septembre 2016, les options attribuées se répartissent comme suit :

Plan	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (en euro)	Rabais	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre total d'options attribuées	Nombre d'options conduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan	Nombre d'options levées sur exercices antérieurs	Nombre d'options exerçables au 31 mars 2016	Nombre d'options levées sur l'exercice	Solde à lever au 30 septembre 2016	Nombre d'options exerçables au 30 septembre 2016	Date d'expiration
15/12/2009	15/12/2012	1,00	5%	14	570 000	325 000	-	245 000	-	245 000	245 000	15/12/2016
23/12/2010	23/12/2013	0,77	5%	18	640 000	370 000	-	270 000	-	270 000	270 000	23/12/2017
TOTAL					1 210 000	695 000	-	515 000	-	515 000	515 000	

Il n'y a pas de conditions de performance attachées à ces plans d'options de souscription d'actions.

La juste valeur des services rendus, déterminée par référence à la juste valeur des options, est comptabilisée en charges sur les périodes d'acquisition.

Actions gratuites

Attribution gratuite d'actions

Au 30 septembre 2016, il n'y a plus d'attribution d'actions gratuites.

NOTE 18. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Les dotations aux amortissements et les dépréciations s'analysent de la façon suivante :

Milliers d'euros	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Variation des dépréciations sur clients et autres actifs circulants nette des pertes sur créances irrécouvrables	(470)	203
Variation des dépréciations sur stocks nettes des pertes sur stocks	4 488	4 391
Variation nette des dépréciations sur l'actif courant	4 018	4 594
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 7)	(70)	(3 084)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 8)	(59)	(711)
Variation nette des dépréciations sur les actifs classés comme détenus en vue de la vente (note 12)	(2)	(427)
Variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	118	(1 664)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	(13)	(5 886)
Variation des provisions	4 637	5 922
Total des dotations aux amortissements et dépréciations et provisions	8 642	4 630

NOTE 19. RESULTAT FINANCIER

Les charges financières nettes sont composées des éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Charges financières	(41)	(656)
Intérêts bancaires	(4)	(519)
Pertes de change	(33)	(113)
Autres charges financières	(4)	(24)
Produits financiers	124	100
Produits de placement court terme	6	100
Gain de change	-	-
Autres produits financiers	118	-
Résultat Financier	83	(556)

NOTE 20. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'imposition sur les résultats a été déterminée sur la base de la meilleure estimation du taux effectif de l'impôt attendu pour l'ensemble de l'exercice dans chaque pays (y compris impôts différés). La contrepartie de la charge d'impôts est comptabilisée au bilan sur la ligne « Dettes d'impôts courants ».

Compte tenu des résultats déficitaires des sociétés, il n'a pas été activé d'impôts différés sur la période.

NOTE 21. ACTIVITES ABANDONNEES

Nature des activités abandonnées

Les activités abandonnées regroupent l'activité Service Après-Vente des téléphones mobiles, ainsi que l'activité de magasins mono-opérateur au Portugal :

- L'activité Service Après-Vente : en 2004, Avenir Telecom a décidé d'abandonner son activité de Service Après-Vente (SAV). La liquidation définitive des sociétés Cetelec et Pcetelec n'a pas encore été prononcée à ce jour.
- L'activité de magasins mono-opérateur au Portugal : en juillet 2014, Avenir Telecom a cédé ses 11 magasins mono-opérateur mettant un terme à son activité de distribution directe dans ce pays.

Compte de résultat

Milliers d'euros	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Chiffre d'affaires	-	25
Marge brute	-	34
Résultat opérationnel	(11)	2
(Charges) Produits financiers nets	(12)	(1)
Impôt	-	-
Résultat net après impôts des activités abandonnées	(23)	1

NOTE 22. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Ventes et achats de services, soldes de clôtures liés aux ventes et achats de services

Milliers d'euros	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Charges	(500)	(1 132)
Mise à disposition de personnel (OXO)	(137)	(691)
Loyers (SCI Les Rizeries)	(363)	(441)
Intérêts	-	-

Milliers d'euros	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Dettes Oxo	18	605
Dettes SCI Les Rizeries	279	260

La dette envers Oxo est classée en 'autres passifs courants' et la dette envers la SCI Les Rizeries est classée en 'dettes fournisseurs'.

OXO est la société holding du groupe Avenir Telecom dont elle détient 34,28 % au 30 septembre 2016 comme au 31 mars 2016.

À compter du 1^{er} janvier 2004, un contrat de mise à disposition de personnel a été signé entre des sociétés du Groupe Avenir Telecom et OXO. Au 30 septembre 2016, une personne était concernée par ces contrats.

Rapport financier semestriel 2016-2017

Une SCI qui a pour associés Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, respectivement Président Directeur général et Directeur général d'Avenir Telecom, est locataire dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier du bâtiment qui abrite le siège social du Groupe et facture à ce titre des loyers.

Rémunérations des principaux dirigeants

Les informations ci-dessous comprennent les rémunérations brutes totales y compris les avantages en nature directs et indirects attribués par la société OXO et refacturées à Avenir Telecom ainsi que celles attribuées par Avenir Telecom et les sociétés qu'elle contrôle.

Au titre de la période close le 30 septembre 2016 et le 30 septembre 2015, le montant total des rémunérations des membres du comité de direction se décompose comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Jetons de présence	-	-
Salaires et autres avantages à court terme	259	286
Païement fondé sur des actions	-	-
Montant global des rémunérations brutes de toutes natures allouées aux membres permanents du Comité de Direction présents au 30 septembre 2016, soit 3 personnes	259	286
Dettes sur ces rémunérations	4 091	4 091

NOTE 23. RISQUES ET ENGAGEMENTS

Les différents engagements financiers et obligations du Groupe peuvent être résumés ainsi :

Engagements donnés

Les obligations contractuelles totales comptabilisées ou non au bilan s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2016	31 mars 2016
Cautions en faveur d'un fournisseur	13	13
Lettres de confort et cautions en garantie des engagements des filiales	-	-
Total engagements donnés	13	13

NOTE 24. EFFECTIFS

Les effectifs du Groupe s'analysent de la façon suivante :

Répartition géographique	30 septembre 2016	31 mars 2016
France	69	325
International	480	532
Effectif total	549	857

Répartition statutaire	30 septembre 2016	31 mars 2016
Cadres	68	106
Employés et agents de maîtrise	481	751
Effectif total	549	857

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation :

Sociétés	Note	Pays	30 septembre 2016		31 mars 2016	
			% d'intérêt	Méthode	% d'intérêt	Méthode
Distribution & Téléphonie						
Avenir Telecom France S.A.		France	100	IG	100	IG
Voxland Sarl	(4)	France	-	-	-	-
Inov SASU	(1)	France	100	IG	100	IG
Inova VD	(1)	France	100	IG	100	IG
CIG Holding	(2)	France	46	ME	46	ME
Avenir Telecom Bulgarie		Bulgarie	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Spain S.A.		Espagne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Corporation	(1)	Hong Kong	100	IG	100	IG
Avenir Telecom International S.A.	(1)	Luxembourg	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Netherlands BV	(1)	Pays-Bas	100	IG	100	IG
Mobile Zone	(1)	Pologne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Portugal S.A.	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Avenir Telecom SGPS	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Finantel Distribuição, SGPS, S.A.	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Fintelco SGPS, S.A.	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Infante SGPS, Lda	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Leadcom – Telecomunicações Móveis, S.A.		Portugal	27	ME	27	ME
Avenir Telecom Romania Ltd		Roumanie	100	IG	100	IG
Internity Roumanie	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG
Global Net	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG
Egide	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG

Activités abandonnées						
Distribution & Téléphonie						
Avenir Telecom Lojas de Comunicações, S.A.	(3)	Portugal	100	IG	100	IG
Service Après Vente (SAV)						
Cetelec S.A.S.	(1)	France	100	IG	100	IG
Pcetelec Sarl	(1)	France	100	IG	100	IG

Méthodes de consolidation : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidé

- (1) Société sans activité
- (2) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, deux contrats d'apport en nature ont été conclus entre Avenir Telecom et CIG Holding concernant en premier lieu le transfert de 25 fonds de commerce situé en France au 30 septembre 2015 et en second lieu l'apport de 24 magasins au 16 novembre 2015. La valeur d'apport des 49 fonds de commerce a été déterminée sur la base de la valeur nette comptable sociale enregistrée dans les comptes d'Avenir Telecom au 30 septembre 2015, soit 4 630 milliers d'euros. Au niveau consolidé, l'effet a consisté en une plus-value de 1 645 milliers d'euros. En contrepartie, Avenir Telecom s'est vu attribuer 44,8% du capital de CIG HOLDING, sans exercer d'influence notable. Avenir Telecom a conclu à la même date une convention de trésorerie avec la société CIG Holding et a prêté à cette dernière 649 milliers d'euros remboursables sur une période de 24 mois. La Société a été informée vendredi 19 février 2016 du fait que la société CIG Holding avait déclaré sa cessation de paiement le 12 février 2016 et faisait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire en date du 18 février 2016, tout comme toutes les autres sociétés de son Groupe. En date du 31 mars 2016, la société CIG HOLDING a été mise en liquidation judiciaire. Cet événement a conduit la Société à provisionner l'intégralité des titres, soit un impact de 4 630 milliers d'euros dans le résultat financier.
- (3) Liquidation judiciaire ouverte en février 2016
- (4) Transmission universelle de Patrimoine au profit d'Avenir Telecom S.A en date du 3 janvier 2016

NOTE 25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Avenir Telecom n'a pas connaissance de changements significatifs dans la situation financière et commerciale du Groupe survenus depuis le 30 septembre 2016, à l'exception de la prolongation exceptionnelle de la période d'observation, par décision du Tribunal de Commerce de Marseille en date du 9 janvier 2017, jusqu'au 4 juillet 2017.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
(Période du 1^{er} avril 2016 au 30 septembre 2016)

Au Président du Conseil d'administration

AVENIR TELECOM

Les Rizeries
208, boulevard de Plombières
13581 Marseille Cedex 20

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Avenir Telecom SA, relatifs à la période du 1^{er} avril 2016 au 30 septembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Comme indiqué dans la note 1 « La société » des notes annexes, suite à la déclaration de cessation de paiement déposée par la société le 28 décembre 2015, le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert à son encontre, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui s'est terminée le 4 juillet 2016 et a été renouvelée deux fois jusqu'au 4 juillet 2017 par décision du Tribunal de Commerce. Il résulte de cette situation une incertitude significative faisant peser un doute sur la continuité de l'exploitation de la société. Au cas où la procédure de redressement judiciaire ne se conclurait pas par un plan de continuation, l'application des règles et principes comptables dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

Nous formulons également une réserve en raison de la non-application d'IFRS 5 et 8. En effet, l'information sectorielle figurant en note 2 (Résumé des principales méthodes comptables) de l'annexe ne présente pas toutes les informations requises par IFRS 8. Par ailleurs, l'arrêt de la distribution directe par le biais des magasins en France (note 1 de l'annexe) n'a pas été traité comme un abandon d'activité tel que requis par IFRS 5. Conformément à IFRS 5, la société aurait dû regrouper les effets de cet abandon d'activité sur des lignes distinctes et comparatives au bilan et au compte de résultat.

Sur la base de notre examen limité, nous ne sommes pas en mesure, en raison des faits exposés ci-dessus, de déterminer s'il existe des anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

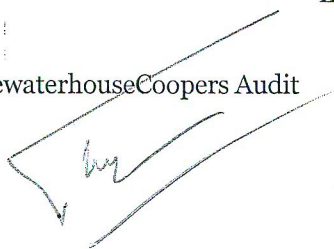
2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Marseille, le 30 janvier 2017

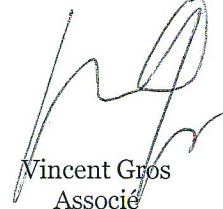
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'V' and a series of loops.

Vincent Thyssen
Associé

Deloitte & Associés

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large 'V' and several loops.

Vincent Gros
Associé